

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le 20 DEC. 2023

ID : 037-213700586-20231214-DCM_2023_12_072-DE

MAIRIE DE
37140 LA CHAPELLE-sur-LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 14 DECEMBRE 2023

Date de convocation : 08/12/2023

Date d'affichage : 08/12/2023

Conseillers

en exercice : 15 L'an deux mil vingt-trois, le quatorze décembre, à vingt heures trente,
Présents : 10 le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni,
Pouvoir : 1 en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses
Votants : 11 séances, salle de la mairie, sous la présidence de M. GUIGNARD Paul,
Maire

Etaient présents : M. GUIGNARD Paul, Mme GALET Florence, Mme MUREAU Nicole, M. PETIBON
Jacky, M. LEPILLIEZ Philippe, M. DRUGEON Francis, M. DELAUNAY Fabien, M. SERVANT Dimitri,
Mme GANDRILLE Christine, M. DELETANG Grégory

Etaient excusés : M. de CHAMPS Hubert (a donné pouvoir à M. GUIGNARD Paul),
Mme DESCORMIERS Cindy, M. ALBERT Alexandre

Etaient absentes : Mme BEGOUIN Gaëlle, Mme BEAUMARD Angélique

Madame GALET Florence a été désignée secrétaire de séance.

DCM 2023-12-072

7.5. Finances - subventions

Aménagement d'une salle de classe et création d'un préau - demande de subvention au titre de la
Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2024

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée, que par délibération en date du 9 janvier 2023, le Conseil
Municipal avait sollicité une subvention au titre de la DETR 2023 pour des travaux d'installation d'une
classe modulaire dans l'enceinte de l'école Germaine Héroux.

Le montant était estimé à 105 000 € HT.

L'attribution d'une subvention d'un montant de 31 500 € a été notifiée en avril 2023.

Depuis, en raison de l'avis défavorable des services de l'Architecte des Bâtiments de France, le projet
a dû être révisé et consiste désormais en l'aménagement d'un bâtiment existant en salle de classe avec
création d'un nouveau préau.

Le Maire précise qu'il convient d'ajouter au projet l'installation d'un tableau numérique et d'un pont
Wifi. Le montant global du projet étant estimé à 144 620 € HT, maîtrise d'œuvre et études
comprises, il convient de solliciter une nouvelle demande auprès de l'État au titre de la DETR 2024.

Le plan de financement sera le suivant :

Coût total : 144 620 € HT

- DETR : 57 848 €
- FDSR : 20 570 €
- Autofinancement : 66 202 €

L'échéancier de réalisation est établi comme suit :

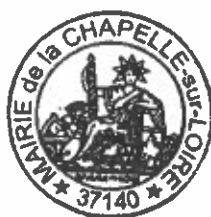
- Début des travaux : février 2024
- Accord subvention : avril 2024
- Fin des travaux : juin 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

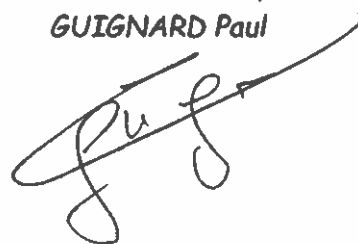
- **DÉCIDE** d'inscrire au budget 2024 le projet d'aménagement d'une classe et la création d'un préau pour un montant global estimé à 144 620 € HT
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel et l'échéancier de réalisation des travaux tels que présentés ci-dessus
- **SOLLICITE** auprès de l'Etat, une subvention au taux maximum, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2024
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces administratives inhérentes à cette décision

Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire,
GALET Florence



Le Maire,
GUIGNARD Paul



Envoyé en préfecture le 20/12/2023
Reçu en préfecture le 20/12/2023
Publié le 20 DEC. 2023 *SLO*
ID : 037-213700586-20231214-DCM_2023_12_072-DE